Applications télématiques dans les transports en Europe

1994/2186(COS) - 25/10/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Il existe des technologies de télécommunications répondant à des normes en vigueur à l'échelle européenne qui se sont d'ores et déjà montrées parfaitement appropriées pour des applications télématiques concrètes dans les transports. De l'avis du Comité, il convient, afin d'augmenter la sécurité, de diminuer la pollution, d'éviter les engorgements et d'améliorer l'utilisation des véhicules, de créer au plus vite un cadre politique adapté et de mettre en place les conditions nécessaires à l'application des systèmes à l'échelle européenne, pour laisser ensuite dans la mesure du possible, la mise en oeuvre de ces systèmes à l'initiative privée. D'un point de vue microéconomique, les considérations de coûts et de profits entraînent un développement des initiatives privées tant de la part des fournisseurs que des utilisateurs de systèmes dans le secteur de la télématique dans les transports. Au niveau macroéconomique, ces considérations doivent prendre en compte des facteurs politiques et sociaux impondérables même si la discussion sur les buts, les pistes à suivre et les effets doit être menée, autant que possible, d'une manière honnête, objective et en tenant compte de l'opinion de tous les intéressés. Pour le Comité, le développement des réseaux transeuropéens de transport offre une bonne occasion de clarifier les objectifs, de déterminer le cadre politique et les conditions d'application de la télématique dans les transports.